



Marché public de prestations intellectuelles

**ETUDES DE FAISABILITE ET DE PROGRAMMATION POUR LA
REALISATION DE FRANCHISSEMENTS DU GAVE DE PAU ET DE SES
AFFLUENTS DANS LE CADRE D'UN PROJET DE VELOURUTE.**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.)

Pouvoir adjudicateur :

Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées

Hôtel de France

BP 547

2 bis, Place Royale

64010 PAU

Objet de la consultation :

Etude de faisabilité et de programmation pour la réalisation des franchissements du gave de Pau et de ses affluents dans le cadre d'un projet de Véloroute.

Étendue de la consultation :

Marché sur procédure adaptée passé en application de l' article 28 du code des marchés publics.

Représentant légal du Pouvoir Adjudicateur Martine LIGNIERES-CASSOU

Personne habilitée à donner des renseignements (article 109 du code des marchés publics)

: Madame la Présidente

**COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS : M. LE TRESORIER PAYEUR
PRINCIPAL MUNICIPAL**

Table des matières

Article I - CONTEXTE ET ENJEUX	3
.1 La Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées	3
.2 Le Gave de Pau et le projet de Parc Naturel Urbain du Gave	3
.3 Le projet de Vélo route	4
ARTICLE II - Nature des ouvrages	4
Article III – OBJECTIF de la prestation	5
Article IV- CONTENU ET DEROULEMENT DE LA MISSION PAR PHASE	.5
TRANCHE FERME	5
.1 Phase 1 : Études de faisabilité	5
.....1.1. Etude de deux variantes pour le franchissement du pont du XIV juillet	5
.....1.2. Franchissement du Soust.....	9
.....1.3. Franchissement du ruisseau en amont du pont SNCF	11
.....1.4. Etude de deux variantes pour le franchissement du pont du XIV juillet et du Soust : cheminement empruntant la voirie.	13
.....1.5. Création d'un franchissement sur le Gave de Pau au niveau de Billère	15
.....1.6. Passerelle reliant Mazères-Lezons à Bizanos	17
.....1.7. Réalisation de deux petits ouvrages hydrauliques	19
.....1.8. Etude de pré-faisabilité d'un franchissement du gave au niveau de la Gare ..	22
.2 Phase 2: Mission d'élaboration du programme	22
TRANCHE CONDITIONNELLE	23
Franchissement du Gave au niveau de la Gare	23
RENDU	25
ARTICLE V : SUIVI DE L'ÉTUDE	26
ARTICLE VI Documents mis à disposition du prestataire	27

ARTICLE I - CONTEXTE ET ENJEUX

.1 La Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées

Créée en janvier 2000, la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées (CDA) est la 2^e agglomération d'Aquitaine, 3^e du Grand Sud Ouest, avec 150 000 habitants répartis sur 14 communes (INSEE, 2005). Elle appartient également au Pays du Grand Pau, regroupant 7 EPCI (150 communes), aujourd'hui constitué en syndicat mixte pour élaborer un schéma de cohérence territoriale (SCOT).

.2 Le Gave de Pau et le projet de Parc Naturel Urbain du Gave

Le Gave de Pau est **une rivière du domaine public fluvial** qui fait partie du bassin versant de l'Adour. Long de 193km, il naît de la confluence entre les Gaves de Gavarnie et de Cauterets. Il rejoint le Gave d'Oloron à Peyrehorade (40) pour former les Gaves réunis qui se jettent dans l'Adour au lieu dit « Bec de Gave ». Au niveau du bassin alluvial palois, le Gave de Pau a un régime hydrique pluvio-nival ; c'est une rivière de charriage à tendance torrentielle. Le Gave est en interaction constante avec la nappe. Pendant la période de hautes eaux (automne hiver) le Gave remplit son lit majeur, là où il en a encore la possibilité, créant ainsi des zones humides de fort intérêt écologique. L'eau s'infiltré et rejoint la nappe phréatique. Ainsi, les saligues, au même titre que les zones humides, participent à l'écrêtage des crues hivernales et au rechargement des nappes phréatiques.

Plusieurs zonages réglementaires concernent le Gave de Pau.

- Le réseau Natura 2000: Le projet de la véloroute traverse trois sites du réseau : le parc boisé du château de Pau (SIC FR 7200770), le Gave de Pau (SIC FR 7200781) et le barrage d'Artix et saligue du Gave de Pau (ZPS FR7212010).
- Les ZNIEFF de type 1 : Lac d'Artix et les saligues aval du Gave de Pau, N° ZO 00000213. Biotope original de type saligues propre à la région du Sud-ouest de la France avec une richesse spécifique importante notamment pour l'avifaune. Saligue amont du Gave de Pau, N° ZO 00000279.
- Les ZNIEFF de type 2 : Réseau hydrographique du cours inférieur du Gave de Pau, N° ZO 00000410 Intérêt biologique exceptionnelle (faune vertebrée) avec en particulier la présence d'espèces rares et en voie de régression en France. Bocage du Jurançonnais, N° ZO00000284, Grande richesse floristique et faunistique liée à l'hétérogénéité de l'habitat.
- La ZICO : Lac d'Artix et Saligue du Gave de Pau, N° AN-15. la ZICO est un site d'importance régionale de par la richesse spécifique et l'importance des populations qui fréquentent la zone.
- La zone verte du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Cette zone englobe les écosystèmes aquatiques et les zones humides du Gave de Pau.
- Certaines portions sont classés au titre de la loi 1910 (horizons palois) ou couvertes par un Plan de Prévention du Risque Inondation.

Le **Parc Naturel Urbain du Gave** est un projet de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées (CDA) qui a pour objectif de gérer et valoriser les 350 ha d'espaces de Nature constitués par le Gave de Pau et ses berges sur le territoire de la CDA. Ce projet comprend différentes dimensions:

- la protection, la restauration, la gestion et la valorisation des milieux naturels en partenariat avec le Conservatoire Régional des Espaces Naturels d'Aquitaine;
- l'aménagement durable des quartiers riverains du Gave de Pau;
- le développement maîtrisé des sports de Nature;
- la réalisation d'un cheminement piétons/cyclistes continu le long du Gave, inscrit dans le projet département de Véloroute voie verte.

Le calendrier prévisionnel du projet est le suivant:

- septembre 2009 -octobre 2010: réalisation des études. Pour cette première phase, la CAPP est accompagnée par les bureaux d'études Rivière et Environnement et Physalis. En parallèle, la première phase du plan de gestion et de valorisation des espaces naturels (éalisé par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels d'Aquitaine) et le diagnostic des dépôts sauvages ont été réalisés. Cette première phase a notamment permis de définir un tracé pour la véloroute;
- L'objectif est de lancer les études de maîtrise d'oeuvre des mesures de restauration des milieux et de la véloroute au dernier trimestre 2010.

.3Le projet de Vélo route

Une véloroute est un itinéraire pour cycliste à moyenne ou longue distance ayant un intérêt départemental, régional, national ou européen, traversant les agglomérations dans de bonnes conditions de sécurité. Elles empruntent tous types de voies sécurisées (piste cyclable bidirectionnelle, surlageurs, zone 30..) dont les voies vertes. Une voie verte est un aménagement en site propre réservée aux déplacements non motorisés. Elles sont destinées aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite et, dans certains cas, aux cavaliers, dans le cadre du tourisme, des loisirs et des déplacements de la population locale.

Les objectifs d'une véloroute sont les suivants:

- Répondre à une demande de pratique de loisirs et familiale de la population locale
- Créer un équipement touristique et de loisirs structurant
- Assurer l'interconnexion avec les boucles locales de randonnée

Le projet de véloroute de la CAPP s'inscrit dans le projet départemental de « Véloroute Voie verte Pyrénées Gave Adour» reliant Lestelle-Bétharam à Bayonne. La CDA est maître d'ouvrage sur son territoire. Dans le cadre du projet de PNU, le tracé et les caractéristiques de la voie sur la CDA ont été définis définis pour s'intégrer au mieux au site et être en cohérence avec le plan de gestion des milieux naturels (respect des zones de quiétude...). La vulnérabilité des milieux naturels et la diversité des atmosphères rencontrées amènera ainsi à différencier les types d'aménagement pour la réalisation de cet itinéraire.

Le tracé de la véloroute est joint en annexe 1. La vélo route se déroule principalement sur la rive gauche du Gave de Pau avec une variante nord passant sur le plateau de la ville de Pau. La majeure partie de ce tracé reprend des cheminements existants. Ce tracé comprendrait les franchissements suivants, dont la faisabilité technique et financière doit maintenant être étudiée:

ARTICLE II - NATURE DES OUVRAGES

Le tracé comprendrait **les 8 franchissements suivants** :

- la création de **trois** franchissements : un au niveau du Pont d'Espagne pour traverser le Gave, un au niveau de Gelos pour traverser le Soust et un sous le pont voie ferrée pour traverser un ruisseau,
 - la réalisation d'**un** franchissement sous le Pont du 14 Juillet,
 - la **réhabilitation** ou la **reconstruction** d'une passerelle reliant Mazères-Lezons à Bizanos,
 - la **réhabilitation** ou **reconstruction** de **deux** petits ouvrages hydrauliques pont de Gelos et pont de Mazères
 - le **passage** de la Gare (tranche conditionnelle)
-

ARTICLE III – OBJECTIF DE LA PRESTATION

La CDA a décidé la réalisation d'études de faisabilité et de programmation pour la restauration ou la création de 8 franchissements dans le cadre d'un projet de véloroute.

Aussi, il est proposé de réaliser ces études dans le cadre d'un marché de prestations intellectuelles global.

ARTICLE IV- CONTENU ET DEROULEMENT DE LA MISSION PAR PHASE

TRANCHE FERME

.1 Phase 1 : Études de faisabilité

Pour tous les franchissements proposés dans l'étude les données techniques suivantes devront être prises en compte :

- Tous les aménagements proposés devront satisfaire aux règles d'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite en vigueur, en particulier, le respect des pentes.
- Les ouvrages proposés devront avoir une largeur utile de 2,70m, conformément au schéma directeur des aménagements cyclables de l'agglomération, pour une piste bidirectionnelle.
- Les ouvrages proposés devront être en mesure de supporter un trafic composé de piétons, rollers et cyclistes uniquement.

.....1.1. Etude de deux variantes pour le franchissement du pont du XIV juillet

Localisation du franchissement :

Un franchissement d'une longueur de 90 m environ serait réalisé en rive gauche du Gave de Pau sous le pont du XIV juillet. Cet ouvrage est localisé dans la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la ville de Pau.



Description du pont du XIV juillet

Cet ouvrage est un pont en maçonnerie de pierres composé de 7 travées, dont 1 de type poutrelles enrobées assurant le franchissement de la voie SNCF côté rive droite.

Données géométriques :

Longueur totale de l'ouvrage : 115 m.

Largeur totale de l'ouvrage : 13,50 m.



Vue d'ensemble de l'ouvrage



Vue mur amont



Vue mur aval

Le titulaire du marché devra étudier la faisabilité des variantes suivantes :

- ***Variante 1: Mise en place d'un encorbellement sur les murs de berges en amont et en aval de l'ouvrage ainsi que sous l'ouvrage sur le mur de front de la culée.***

Le titulaire du marché devra :

- proposer plusieurs solutions d'ensemble et en présenter les dispositions générales techniques envisagées afin de déterminer le mode opératoire retenu,
- vérifier le respect des différentes réglementations à la sécurité,
- préciser par des plans, coupes et élévations, les formes des différents éléments de la construction, la nature et les caractéristiques des matériaux et les conditions de leur mise en oeuvre,
- décrire les ouvrages et établir les plans de repérage nécessaires à la compréhension du projet,
- déterminer l'implantation et l'encombrement de tous les éléments de structure et équipements techniques,
- déterminer le délai global de réalisation des travaux de l'ouvrage,
- établir l'estimation du coût des travaux,

Une attention particulière devra être apportée sur le choix des matériaux afin que l'ouvrage s'insère au mieux à l'ouvrage existant. Les matériaux type pierre, bois seront appréciés.

- ***Variante 2: Mise en place d'une berge artificielle type quai posé sur le lit du gave au moyen de pieux ou autre technique.***

Le titulaire du marché devra :

- proposer plusieurs solutions d'ensemble et en présenter les dispositions générales techniques envisagées afin de déterminer le mode opératoire retenu,
- vérifier le respect des différentes réglementations à la sécurité,
- préciser par des plans, coupes et élévations, les formes des différents éléments de la construction, la nature et les caractéristiques des matériaux et les conditions de leur mise en oeuvre,
- décrire les ouvrages et établir les plans de repérage nécessaires à la compréhension du projet,

- déterminer l'implantation et l'encombrement de tous les éléments de structure et équipements techniques,
- déterminer le délai global de réalisation des travaux de l'ouvrage,
- établir l'estimation du coût des travaux,

Une attention particulière devra être apportée sur le choix des matériaux afin que l'ouvrage s'insère au mieux à l'ouvrage existant. Les matériaux type pierre, bois seront appréciés.

L'étude de faisabilité du franchissement sous le Pont du 14 juillet s'appuiera sur :

- l'état de l'ouvrage, son gabarit, sa capacité portante et sa structure,
- les contraintes techniques pouvant impacter les structures existantes pont et murs,
- le niveau de service souhaité du nouvel ouvrage (trafic cyclistes, piétons, rollers, Personnes à Mobilité Réduite) qu'il conviendra de confronter à la capacité portante de l'ouvrage existant.

Sur la base du dossier d'ouvrage existant, l'étude de faisabilité devra définir les investigations complémentaires à mener :

- qualité de la voûte (épaisseur de la maçonnerie, aux reins, tympan, à la clé, du remplissage, résistance mécanique de la maçonnerie),
- qualité des fondations (sondages géotechniques, inspections subaquatiques)
- levés topographiques complémentaires

L'étude de faisabilité devra recenser les données et contraintes de l'ouvrage, en particulier :

- les données fonctionnelles,
- les données relatives à l'ouvrage et à ses abords,
- les données géotechniques,
- les données hydrauliques,
- les données architecturales,
- les contraintes d'exploitation (circulation routière et piétonne, ...),
- les réseaux.

.....1.2.Franchissement du Soust

Localisation du franchissement :



Description du Soust :

Ruisseau se jetant dans le Gave, longueur à franchir d'environ 25 m.



Vue d'ensemble franchissement du Soust

Le titulaire du marché devra étudier la faisabilité de l'opération suivante :

→ **Mise en place d'une passerelle.**

Le titulaire du marché devra :

- proposer plusieurs solutions d'ensemble et d'en présenter les dispositions générales techniques envisagées afin de déterminer le mode opératoire retenu,
- vérifier le respect des différentes réglementations à la sécurité,
- préciser par des plans, coupes et élévations, les formes des différents éléments de la construction, la nature et les caractéristiques des matériaux et les conditions de leur mise en oeuvre,
- décrire les ouvrages et établir les plans de repérage nécessaires à la compréhension du projet,
- déterminer l'implantation et l'encombrement de tous les éléments de structure et équipements techniques,
- déterminer le délai global de réalisation des travaux de l'ouvrage,
- établir l'estimation du coût des travaux,

Une attention particulière devra être apportée sur le choix des matériaux afin que la passerelle s'insère au mieux aux berges. Les matériaux type bois (lamellé collé, massif), métal (avec platelage bois) seront à privilégier.

L'étude de faisabilité devra définir les investigations complémentaires à mener, en particulier :

- qualité des sols (définition des sondages géotechniques),
- levés topographiques complémentaires.

L'étude de faisabilité devra recenser les données et contraintes, en particulier :

- les données fonctionnelles,
- les données relatives aux abords,
- les données géotechniques,
- les données hydrauliques,
- les données d'insertion architecturale dans le site,
- les contraintes d'exploitation (piétonne, roller, cyclistes, PMR...),

.....1.3. Franchissement du ruisseau en amont du pont SNCF

Localisation du franchissement



Description du ruisseau :

Ruisseau se jetant dans le Gave, longueur à franchir d'environ 10 m.



Vue d'ensemble

Le titulaire du marché devra étudier la faisabilité de l'opération suivante :

→ **Mise en place d'une passerelle.**

Le titulaire du marché devra :

- proposer plusieurs solutions d'ensemble et d'en présenter les dispositions générales techniques envisagées afin de déterminer le mode opératoire retenu,
- vérifier le respect des différentes réglementations à la sécurité,
- préciser par des plans, coupes et élévations, les formes des différents éléments de la construction, la nature et les caractéristiques des matériaux et les conditions de leur mise en oeuvre,
- décrire les ouvrages et établir les plans de repérage nécessaires à la compréhension du projet,
- déterminer l'implantation et l'encombrement de tous les éléments de structure et équipements techniques,
- déterminer le délai global de réalisation des travaux de l'ouvrage,
- établir l'estimation du coût des travaux,

Une attention particulière devra être apportée sur le choix des matériaux afin que la passerelle s'insère au mieux aux berges. Les matériaux type bois (lamellé collé, massif), métal (avec platelage bois) seront à privilégier.

L'étude de faisabilité devra définir les investigations complémentaires à mener, en particulier :

- qualité des sols (définition des sondages géotechniques),
- levés topographiques complémentaires.

L'étude de faisabilité devra recenser les données et contraintes, en particulier :

- les données fonctionnelles,
- les données relatives aux abords,
- les données géotechniques,
- les données hydrauliques,
- les données d'insertion architecturale dans le site,
- les contraintes d'exploitation (piétonne, roller, cyclistes, PMR...),

.....1.5.Création d'un franchissement sur le Gave de Pau au niveau de Billère

Localisation du franchissement :

Ce franchissement aurait une longueur d'environ 65 mètres.



Berge rive gauche



Berge rive droite

Le titulaire du marché devra étudier la faisabilité de l'opération suivante :

→ **Mise en place d'une passerelle.**

Le titulaire du marché devra :

- proposer plusieurs solutions d'ensemble et d'en présenter les dispositions générales techniques envisagées afin de déterminer le mode opératoire retenu,
- vérifier le respect des différentes réglementations à la sécurité,
- préciser par des plans, coupes et élévations, les formes des différents éléments de la construction, la nature et les caractéristiques des matériaux et les conditions de leur mise en oeuvre,
- décrire les ouvrages et établir les plans de repérage nécessaires à la compréhension du projet,
- déterminer l'implantation et l'encombrement de tous les éléments de structure et équipements techniques,
- déterminer le délai global de réalisation des travaux de l'ouvrage,
- établir l'estimation du coût des travaux,

Une attention particulière devra être apportée sur le choix des matériaux afin que la passerelle s'insère au mieux aux berges. Les matériaux type bois (lamellé collé, massif), métal (avec platelage bois) seront à privilégier.

L'étude de faisabilité devra définir les investigations complémentaires à mener, en particulier :

- qualité des sols (définition des sondages géotechniques),
- levés topographiques complémentaires.

L'étude de faisabilité devra recenser les données et contraintes, en particulier :

- les données fonctionnelles,
- les données relatives aux abords,
- les données géotechniques,
- les données hydrauliques,
- les données d'insertion architecturale dans le site,
- les contraintes d'exploitation (piétonne, roller, cyclistes, PMR...),

.....1.6. Passerelle reliant Mazères-Lezons à Bizanos

Localisation du franchissement :

L'ouvrage est une passerelle métallique d'environ 55 mètres, supportant une canalisation d'eau potable en partie inférieure de la structure. Cette passerelle franchit le Gave.



Vue d'ensemble

Une mission de reconnaissance et de diagnostic de l'ouvrage a été réalisé en 2009 à la demande et pour le compte du Syndicat d'Eau Potable de Jurançon. Les résultats de l'étude sont joints en annexe.

Les résultats de l'étude montrent qu'il n'y a *a priori* (avant démontage des pièces corrodées) pas de problème structurel majeur de la passerelle compte tenu de sa destination "technique" actuelle (support de canalisation uniquement et non passerelle de franchissement du Gave). L'utilisation en tant que passerelle de franchissement du gave de Pau ouverte au public nécessite de "recalculer" l'ouvrage dans son ensemble.

Par ailleurs, le montant de la réhabilitation à l'identique de la passerelle a été évalué à un peu plus de 150 000 Euros HT (enveloppe maximale, hors frais annexes). La CDA souhaite ainsi étudier la faisabilité de trois scénarios:

- **réhabilitation et renforcement de la passerelle existante pour permettre son ouverture à l'usage piéton, rollers, cyclistes, aménagement de rampe d'accès PMR,**
- **remplacement à neuf de la passerelle (en utilisant le même emplacement et les culées existantes). Les dimensions de la nouvelles passerelles seraient adaptées à l'usage piétons, rollers, cyclistes, PMR. Aménagement de rampe d'accès PMR,**
- **création d'une passerelle neuve à côté de la passerelle existante.**

Le titulaire du marché devra pour chacun des scénarios :

- proposer plusieurs solutions d'ensemble et présenter les dispositions générales techniques envisagées afin de déterminer le mode opératoire retenu,
- vérifier le respect des différentes réglementations à la sécurité,
- préciser par des plans, coupes et élévations, les formes des différents éléments de la construction, la nature et les caractéristiques des matériaux et les conditions de leur mise en oeuvre,
- décrire les ouvrages et établir les plans de repérage nécessaires à la compréhension du projet,
- déterminer l'implantation et l'encombrement de tous les éléments de structure et équipements techniques,
- déterminer le délai global de réalisation des travaux de l'ouvrage,
- établir l'estimation du coût des travaux,

Une attention particulière devra être apportée sur le choix des matériaux afin que la passerelle s'insère au mieux aux berges. Les matériaux type bois (lamellé collé, massif), métal (avec platelage bois) seront à privilégier.

L'étude de faisabilité devra définir les investigations complémentaires à mener, en particulier :

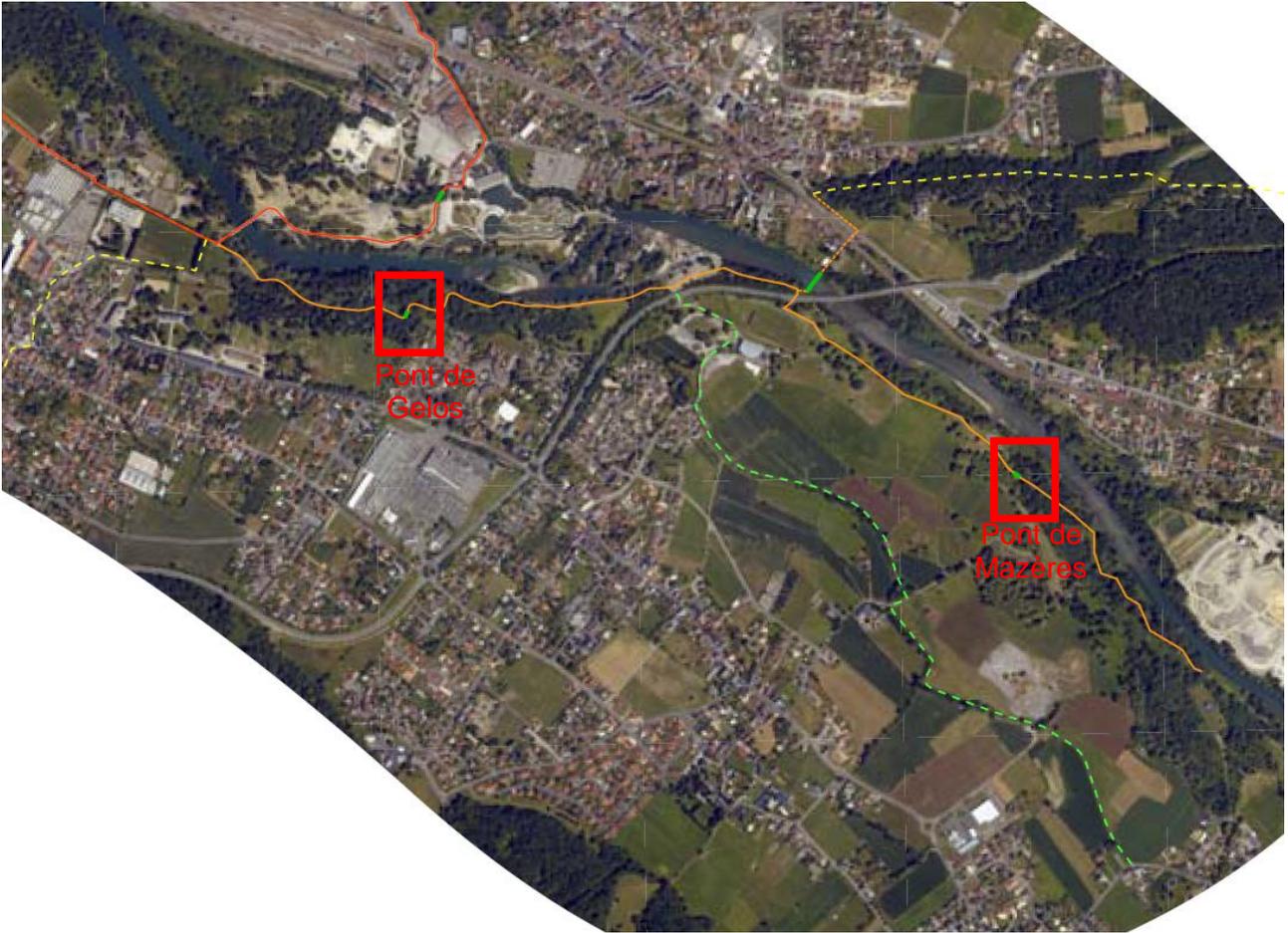
- qualité des sols (définition des sondages géotechniques),
- qualité des culées (résistance mécanique du béton),
- qualité des fondations (sondages géotechniques),
- levés topographiques complémentaires.

L'étude de faisabilité devra recenser les données et contraintes, en particulier :

- les données fonctionnelles,
- les données relatives aux abords,
- les données géotechniques,
- les données hydrauliques,
- les données d'insertion architecturale dans le site,
- les contraintes d'exploitation (piétonne, roller, cyclistes, PMR...),

.....1.7.Réalisation de deux petits ouvrages hydrauliques

Localisation :



Pont de Gelos

Pont de Mazerès



Pont de Gelos



Pont de Mazères

Le titulaire du marché devra étudier la faisabilité des deux opérations suivantes :

- ***réhabilitation des passerelles en béton armé avec aménagement des équipements de sécurité, en particulier la mise en place de garde corps,***
- ***remplacement des passerelles existantes par des passerelles neuves.***

Le titulaire du marché devra pour chacun des scénarios :

- proposer plusieurs solutions d'ensemble et présenter les dispositions générales techniques envisagées afin de déterminer le mode opératoire retenu,
- vérifier le respect des différentes réglementations à la sécurité,
- préciser par des plans, coupes et élévations, les formes des différents éléments de la construction, la nature et les caractéristiques des matériaux et les conditions de leur mise en oeuvre,

- décrire les ouvrages et établir les plans de repérage nécessaires à la compréhension du projet,
- déterminer l'implantation et l'encombrement de tous les éléments de structure et équipements techniques,
- déterminer le délai global de réalisation des travaux de l'ouvrage,
 - établir l'estimation du coût des travaux,

Une attention particulière devra être apportée sur le choix des matériaux afin que les passerelles s'insèrent au mieux aux berges. Les matériaux type bois (lamellé collé, massif), métal (avec platelage bois) seront à privilégier.

L'étude de faisabilité devra définir les investigations complémentaires à mener, en particulier :

- qualité des sols (définition des sondages géotechniques) dans le cas du remplacement,
- levés topographiques complémentaires.

L'étude de faisabilité devra recenser les données et contraintes, en particulier :

- les données fonctionnelles,
- les données relatives aux abords,
- les données géotechniques,
- les données hydrauliques,
- les données d'insertion architecturale dans le site,
- les contraintes d'exploitation (piétonne, roller, cyclistes, PMR...).

.....1.8.Etude de pré-faisabilité d'un franchissement du gave au niveau de la Gare

La CDA souhaite étudier la faisabilité de la réhabilitation de l'encorbellement du pont de la voie ferrée ainsi que la faisabilité d'un franchissement au niveau du tunnel de l'Ousse passant sous la voie ferrée. Ces franchissements devront permettre la circulation de piétons, rollers, cycliste et PMR. (voir photos et description des ouvrages dans le paragraphe « tranche conditionnelle »).

Avant d'engager les études de faisabilité, elle souhaite disposer d'un premier avis technique sur l'opportunité d'engager ces études. Le titulaire du marché devra ainsi éclairer la CDA sur l'opportunité de lancer les études prévues en tranche conditionnelle.

Dans cette première phase d'étude de faisabilité, il pourra être proposé des variantes au positionnement actuel des franchissements.

.2 Phase 2: Mission d'élaboration du programme

Dans cette mission il est demandé, sur la base des propositions faites en phase 1, d'élaborer le programme pour la réalisation des franchissements.

Ce programme devra recenser et développer:

- les objectifs du maître d'ouvrage,
- la vocation du futur ouvrage,
- l'opportunité du projet,
- la localisation de l'opération et les caractéristiques de son terrain d'implantation,
- la faisabilité spatiale du projet ,
- décrire les modes de réalisation envisageables, les procédures administratives préalables (étude d'impact, etc...), les servitudes particulières qui s'appliquent aux sites envisagés, etc...,
- les modalités d'entretien du futur ouvrage,
- les exigences et performances techniques attendues,
- le calendrier prévisionnel de l'opération,
- son enveloppe financière prévisionnelle et notamment la part de l'enveloppe affectée aux travaux,
- son coût d'entretien.

TRANCHE CONDITIONNELLE

Franchissement du Gave au niveau de la Gare

Localisation des franchissements :





Encorbellement sur le pont de la voie ferrée



Pont de l'Ousse



Canalisation sous le pont de l'Ousse

La CDA souhaite étudier la faisabilité de la réhabilitation de l'encorbellement du pont de la voie ferrée ainsi que la faisabilité d'un franchissement au niveau du tunnel de l'Ousse passant sous la voie ferrée. Ces franchissements devront permettre la circulation de piétons, rollers, cycliste et PMR.

Concernant le franchissement de l'Ousse sous la voie ferrée deux solutions pourront être étudiées :

- **Mise en place d'un encorbellement sur le mur de front de la culée et/ou sur la partie bétonnée.**
- **Mise en place d'une berge artificielle type quai posé sur le lit du gave au moyen de pieux ou autre technique.**

Le titulaire du marché devra pour chacun des scénarios :

- proposer plusieurs solutions d'ensemble et présenter les dispositions générales techniques envisagées afin de déterminer le mode opératoire retenu,

- vérifier le respect des différentes réglementations à la sécurité,
- préciser par des plans, coupes et élévations, les formes des différents éléments de la construction, la nature et les caractéristiques des matériaux et les conditions de leur mise en oeuvre,
- décrire les ouvrages et établir les plans de repérage nécessaires à la compréhension du projet,
- déterminer l'implantation et l'encombrement de tous les éléments de structure et équipements techniques,
- déterminer le délai global de réalisation des travaux de l'ouvrage,
- établir l'estimation du coût des travaux,

Une attention particulière devra être apportée sur le choix des matériaux afin que l'ouvrage s'insère au mieux à l'ouvrage existant. Les matériaux type pierre, bois seront appréciés.

L'étude de faisabilité du franchissement dans le tunnel de l'Ousse s'appuiera sur :

- l'état de l'ouvrage, son gabarit, sa capacité portante et sa structure,
- les contraintes techniques pouvant impacter les structures existantes pont et murs,
- le niveau de service souhaité du nouvel ouvrage (trafic cycliste, piéton, roller, Personnes à Mobilité Réduite) qu'il conviendra de confronter à la capacité portante de l'ouvrage existant.

Sur la base du dossier d'ouvrage existant, l'étude de faisabilité devra définir les investigations complémentaires à mener :

- qualité des structures existantes (résistance mécanique de la maçonnerie, du béton, du métal),
- qualité des fondations (sondages géotechniques, inspections subaquatiques),
- levés topographiques complémentaires.

L'étude de faisabilité devra recenser les données et contraintes de l'ouvrage, en particulier :

- les données fonctionnelles,
- les données relatives à l'ouvrage et à ses abords,
- les données géotechniques,
- les données hydrauliques,
- les données architecturales,
- les contraintes d'exploitation (circulation routière et piétonne, ...),
- les réseaux.

RENDU

Chaque phase fera l'objet d'un rapport. Les rapports devront:

- être clairs et lisibles, adaptés à la compréhension du maître d'ouvrage ;
- fournir des informations suffisantes pour la réalisation des actions préconisées ;
- comporter des annexes techniques suffisamment complètes ;
- proposer des améliorations compatibles avec les possibilités financières du maître d'ouvrage ;
- être remis en 2 exemplaires papier et un exemplaire sous format électronique (pdf et word) sur support CD-ROM, les plans au format DWG ou DXF compatible avec Autocad 2000.

ARTICLE V : SUIVI DE L'ÉTUDE

L'étude sera conduite par la cellule Maîtrise d'ouvrage du Service Voirie Travaux Neufs à la Direction de l'aménagement Urbain.

Pour le pilotage de cette étude la méthode projet suivante sera mise en place :

- **Le conducteur d'étude** sera chargé de suivre l'exécution du marché d'étude et certifiera le service fait.
- **Un comité technique de suivi de l'étude** sera mis en place et aura pour fonction de suivre l'avancement technique de la mission et de valider les phases d'études. Ce Comité sera composé des compétences suivantes:
 - le Directeur de l'aménagement urbain
 - le chef de projet à la Mission Développement Durable
 - du service déplacement de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées
 - service architecture de la CDA
 - services techniques des communes d'implantation
- **Un comité de Pilotage du projet** sera réuni selon les mêmes modalités que le comité technique. Le comité de pilotage de l'étude est celui déjà mis en place pour le projet de Parc Naturel Urbain.

Il est prévu d'organiser les réunions suivantes:

- **une réunion de présentation** de la mission au lancement de la prestation;
- **Tranche ferme:**
 - phase 1: **2 réunions** (une du comité technique et une réunion du comité de pilotage)
 - phase 2: **2 réunions** (une du comité technique et une réunion du comité de pilotage)
- **Tranche conditionnelle :2 réunions** (une du comité technique et une réunion du comité de pilotage)

soit au total 7 réunions.

Le prestataire se réserve la possibilité d'organiser des réunions supplémentaires.

De même, la Communauté d'Agglomération se réserve le droit de solliciter le prestataire pour des rencontres complémentaires.

Après chaque réunion et entretien, le prestataire devra rédiger un compte rendu qu'il transmettra au conducteur de l'étude par mail au format .doc, compatible avec la suite logicielle libre openoffice utilisée par le maître d'ouvrage dans un délai de 3 jours ouvrables suivant chaque réunion.

La bonne exécution des prestations dépend du personnel qui s'y trouve nommément désigné pour en assurer la conduite. La personne publique se réserve le droit de demander le remplacement de tout membre du personnel du titulaire et de lui refuser l'accès à des lieux en tout ou partie.

Si l'une de ces personnes n'est plus en mesure de remplir sa mission, le titulaire doit en aviser immédiatement la personne publique, soit par lettre recommandée, soit directement à lui-même contre remise d'un récépissé, et prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la bonne exécution des prestations ne s'en trouve pas compromise.

A ce titre, obligation lui est faite de désigner un remplaçant et d'en communiquer le nom et les titres au pouvoir adjudicateur, dans un délai de 15 jours à compter de la date d'envoi de l'avis dont il est fait mention à l'alinéa précédent.

Le remplaçant est considéré comme accepté si la personne publique ne le récuse pas dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la communication mentionnée à l'alinéa précédent. Si la personne publique récuse le remplaçant, le titulaire dispose de quinze jours pour désigner un autre remplaçant et en informer le pouvoir adjudicateur.

A défaut de désignation, ou si ce remplaçant est récusé dans le délai de 2 mois indiqué ci-dessus, le marché est résilié dans les conditions prévues au C.C.A.G.-P.I.

ARTICLE VI DOCUMENTS MIS A DISPOSITION DU PRESTATAIRE

Pendant ces études, le maître d'ouvrage fournira toutes les informations et les documents utiles demandés par le prestataire et notamment les éléments suivants :

- Plans de localisation des passerelles prévues et existantes
- Plans topographiques et cadastraux
- sondages géotechniques
- Photo aérienne
- Etude pour la valorisation des berges du gave de Pau, Rivière et Environnement, 2010
- Plan de la passerelle de Mazères-Lezons
- Diagnostic technique de la passerelle de Mazères-Lezons

ANNEXES

ANNEXE 1: Tracé de la Véloroute

ANNEXE 2: Plans de localisation des franchissements

ANNEXE 3: Diagnostic passerelle Mazères-Lezons